

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-05

Séance du : **Mardi 30 Octobre 2018**

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 9

Dates convocation :
22/10/2018

Date affichage :
15/11/2018

L'an deux mil dix-huit le trente du mois d'Octobre à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Pierre-Alain VACHERET, Elodie MULLER, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Coraline LANCE

Absents excusés :

Absents : Séverine CALINON

Secrétaire de séance : Christiane SCHMIDT

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 Septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) SIDEC : Enfouissement des réseaux rue des Châteaux et rue du Temple - Avenant n°2

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'Engie ne veut pas passer sous la ligne à haute tension pour alimenter une habitation rue du Temple. Des travaux d'effacement de réseaux étant en cours dans cette rue, le SIDEC propose un avenant au devis précédent afin de passer en souterrain cette maison.

Travaux sur le réseau électrique :

- Part de la collectivité prévue : 14 245,03 €, estimée à 15 666,78 € soit **1 421,75 €**

Travaux sur le réseau éclairage public :

- Part de la collectivité prévue : 30 258,81 €, estimée à 29 933,63 € soit **-325,18 €**

Travaux sur l'infrastructure téléphonique :

- Part de la collectivité prévue : 13 661,07 €, estimée à 13 800,93 € soit **139,86 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant n°2 du SIDEC du Jura pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Châteaux et rue du Temple.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent

2) Devis filets pare-ballon terrain de jeux :

Mr le Maire explique au conseil municipal que les filets pare-ballon du terrain de jeux ont besoin d'être remplacé.

L'entreprise FEVRE VIELLARD PAYSAGE propose un devis d'un montant de 4 640 € HT sous réserve d'éventuels changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise FEVRE VIELLARD PAYSAGE pour un montant de 4 640 € HT sous réserve d'éventuels changements.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

3) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du SIE DU MOULIN ROUGE, exercice 2017

Mr le Maire expose au conseil municipal le rapport annuel du SIE DU MOULIN ROUGE sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le rapport annuel du SIE DU MOULIN ROUGE pour l'année 2017

4) Divers :

Construction sur le domaine public : Le Conseil Municipal charge le Maire de demander des renseignements auprès du Grand Dole et sur le coût de la démarche.

Litige entre 2 propriétaires : Le Maire ainsi que le Conseil Municipal décident de faire appel à un médiateur.

PLUI : Le Maire a présenté au Conseil Municipal le plan du PLUI tel qu'il est orienté par le Cabinet Urbican.

Séance levée à 22h30

Le Maire,
Pascal LOPEZ

